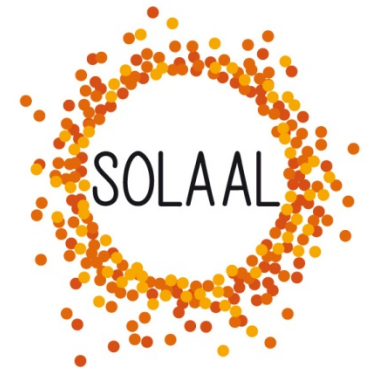


SOLAAL

SOLidarité des producteurs **Agr**icoles et
des filières **AL**imentaires

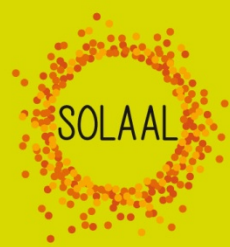
Association reconnue d'intérêt général



créée le 20 mai 2013

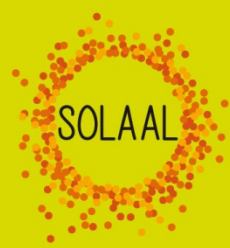
16 janvier 2019

CHIFFRES CLÉS DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Soit 159 €/an/personne pour les ménages

DÉFINITION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE



► DÉFINITION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

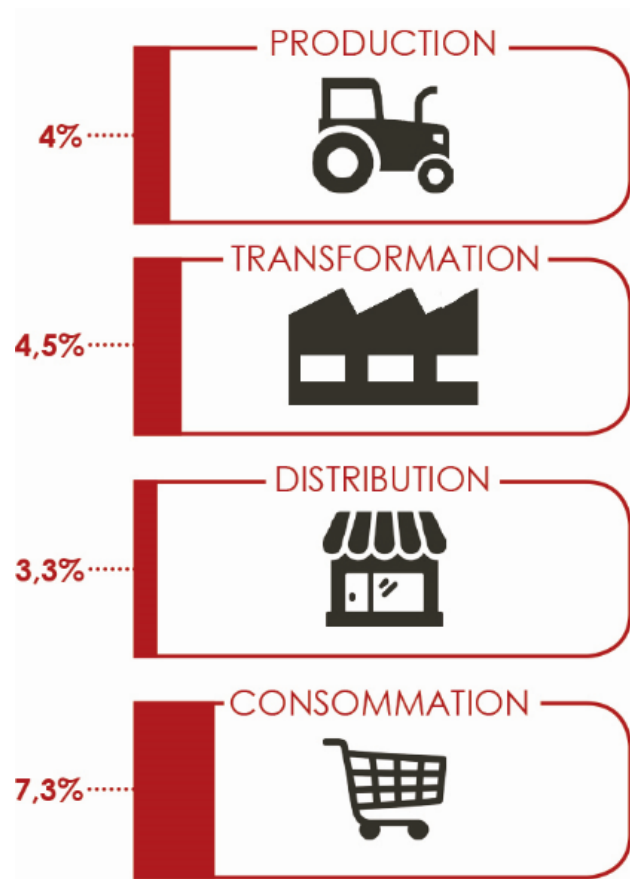
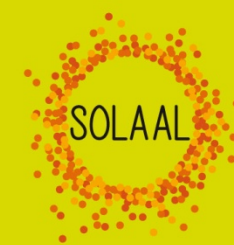
« Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée, constitue le gaspillage alimentaire. »



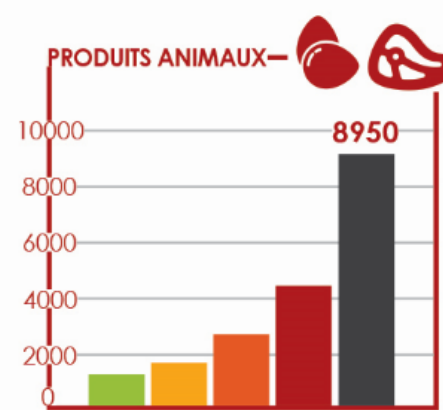
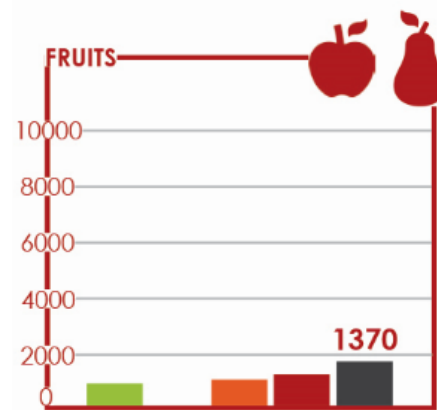
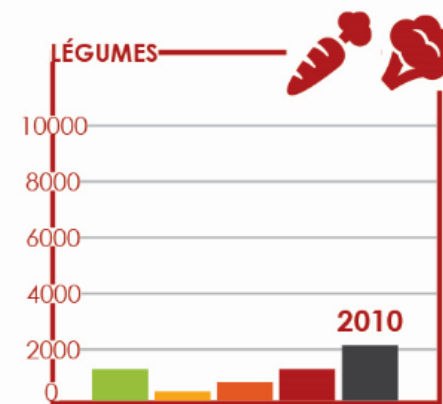
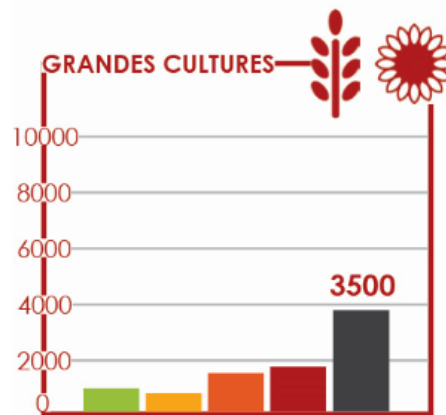
► LOI DE GUILLAUME GAROT DU 11 FÉVRIER 2016

- hiérarchiser les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (1. prévention, 2. don des invendus ou transformation, 3. alimentation animale, 4. compost ou méthanisation),
- sensibiliser, former tous les acteurs et communiquer auprès des citoyens,
- interdire, sous peine d'amende de 3750 euros, de rendre impropres à la consommation les invendus alimentaires encore consommables,
- faciliter le don des produits sous marque distributeur,
- obliger les magasins de commerce de détail de plus de 400m² à conclure une convention avec une association caritative,
- intégrer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le parcours scolaire,
- valoriser les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de la RSE.

LES CHIFFRES CLÉS DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

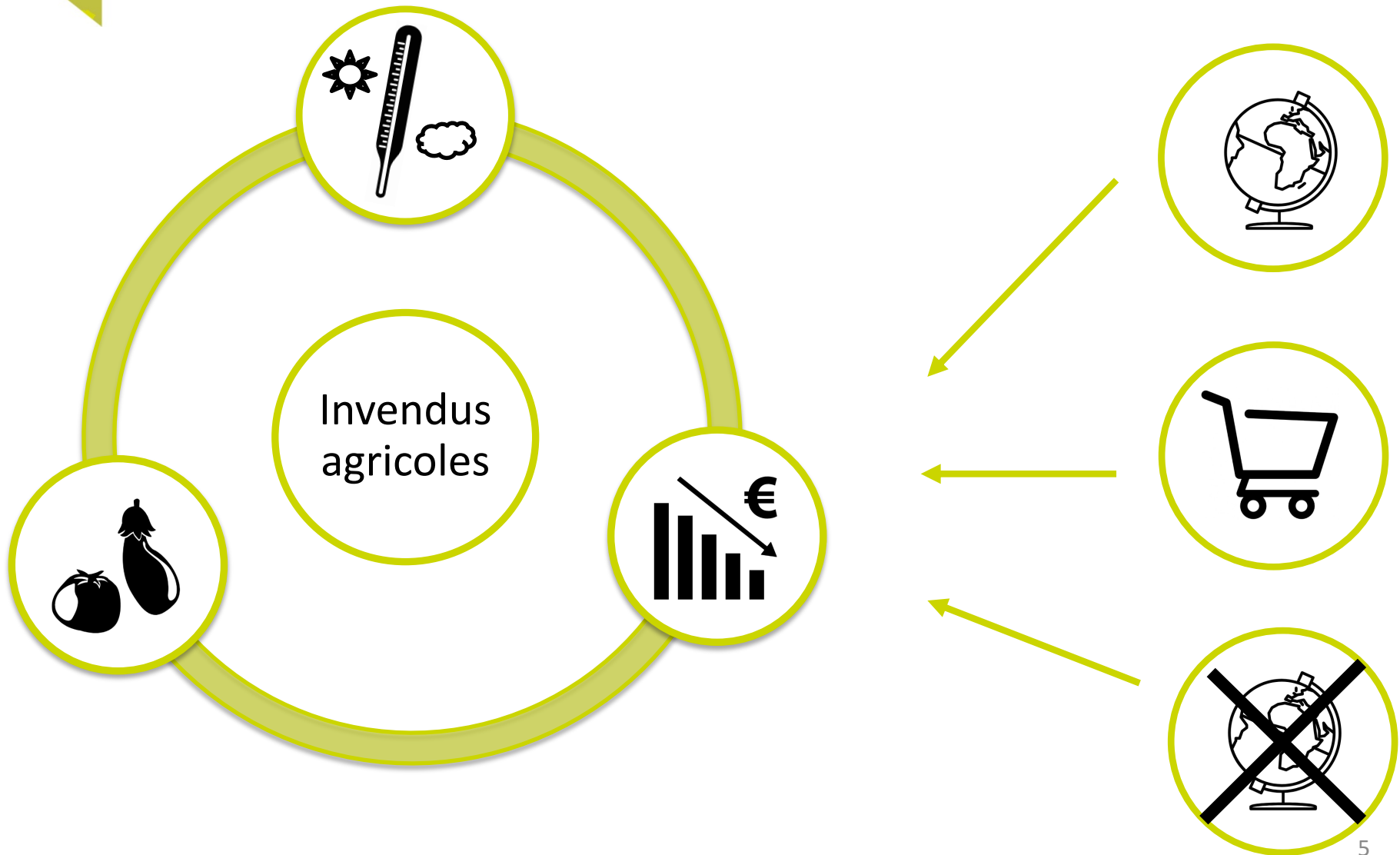


Par type d'acteur

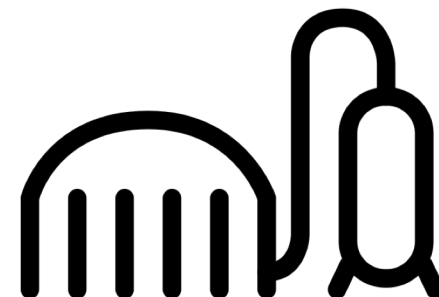
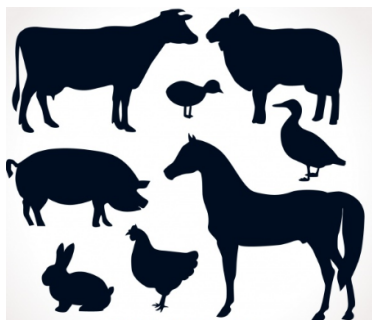


Valeur théorique commerciale des pertes et gaspillages en millions d'euros

LES PRINCIPALES CAUSES D'INVENDUS EN AGRICULTURE



Invendus



LA FRACTURE ALIMENTAIRE



Près de

8,8
millions

de Français
vivent en dessous du seuil de
pauvreté
> **14,1%** de la population



Près de

36%

des personnes vivant dans
une famille monoparentale
sont pauvres ⁽¹⁾



Près de

4
millions

de Français ont recours
à l'aide alimentaire ⁽²⁾



Seuls

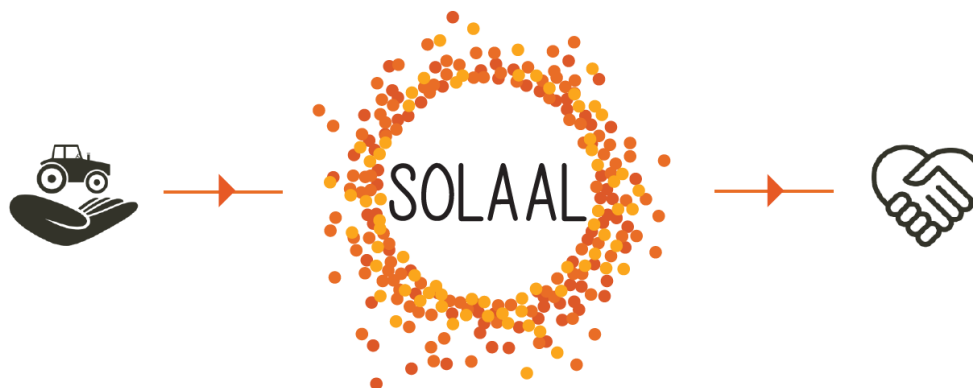
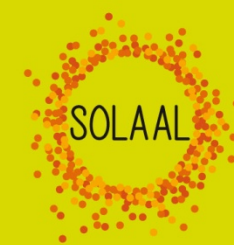
6,5%

consomment des fruits et
légumes 5 fois par jour ou plus ⁽²⁾



Risque de pathologies
liées à l'absence
d'équilibre alimentaire

SOLAAL, A QUOI ÇA SERT ?

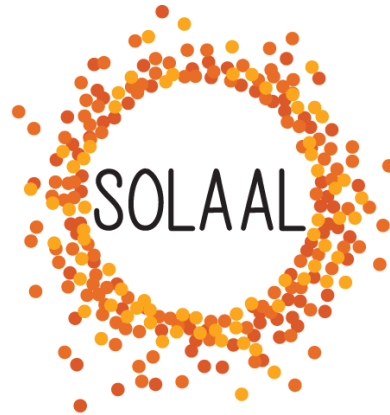


SOLAAL est la seule association qui facilite les dons entre agriculteurs et associations d'aide alimentaire.



Un service gratuit qui lutte contre le gaspillage alimentaire et offre **des produits frais** aux plus démunis.

SOLAAL, A QUOI ÇA SERT ?



4 OBJECTIFS



Renforcer l'engagement
des acteurs des filières
agricoles et agro-alimentaire



Faciliter
l'organisation
des dons



Contribuer à l'équilibre
nutritionnel des bénéficiaires
de l'aide alimentaire



Lutter contre
le gaspillage
alimentaire

DEPUIS 2013 SOLAAL C'EST...

L'ÉQUIVALENT DE



Via les associations d'aide alimentaire
nationales et habilitées

13 500 tonnes
de produits donnés par
les agriculteurs donateurs
du réseau SOLAAL depuis 2013
(fruits, légumes, produits laitiers,
oeufs, viande...)



AU BÉNÉFICE DE

4 millions

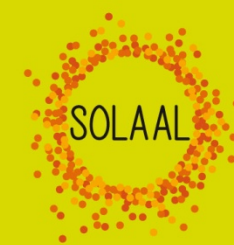
de personnes démunies



Seulement 6,5% des bénéficiaires
de l'aide alimentaire consomment
des fruits et légumes 5 fois par jour



LA RÉPONSE DE SOLAAL : L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE



Fruits

Légumes

Viandes et produits carnés

Fruits et légumes divers

Lait et produits laitiers

Produits transformés (deuxième gamme)

Poissons

LES PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS DE SOLAAL

SOLAAL



Banques Alimentaires

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Imagine 84



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
FONDÉE PAR FRÉDÉRIC OZANAM

DES ACTIONS TRANSVERSALES : INFORMER ET MOBILISER

SOLAAL

LE DON AGRICOLE DE A à Z...

LES FRUITS ET LÉGUMES

VOUS AVEZ DES PRODUITS
À DONNER ?

CONTACTEZ



> SOLAAL CARACTÉRISE votre offre de dons



> SOLAAL ORGANISE le don



> SOLAAL ASSURE le service après-don



POURQUOI DONNER ?

- > par solidarité
- > refus de palette à la livraison
- > produits hors calibre
- > saturation du marché
- > produits non récoltés ou restant après récolte

QUELS PRODUITS DONNER ?

- > extra, 1, 2
- > produits sous signes de qualité et d'origine
- > tous les calibres
- > tous les modes de production



RÉGLEMENTATION

Les produits donnés doivent être sains, loyaux et marchands. Les produits, par exemple, coupés ou avec des racines arrachées, doivent faire l'objet d'une attention particulière et ne peuvent être donnés que s'ils respectent les normes de sécurité et d'hygiène requises. SOLAAL peut vous renseigner à ce sujet.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'attestation de don vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % du coût de revient du produit donné, dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires.



OU



VOUS CONTACTEZ
directement
une association
d'aide alimentaire
habilitée



L'association vous adresse
une attestation de don



LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ONT UN GRAND BESOIN DE PRODUITS FRAIS. GRÂCE À VOTRE DON, VOUS CONTRIBUEZ À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS QUI ONT PEU ACCÈS À CES PRODUITS.

ILS TÉMOIGNENT...



« Les temps sont parfois durs pour le secteur agricole mais je continue de donner car, de toutes façons, certains de mes produits n'auraient pas été vendus. Une fois qu'on s'est organisé pour donner, ça marche tout seul. Dans mon cas, je trie les produits pour calibre (les concombres tardus par exemple). Puis les bénévoles des Restos du cœur viennent les chercher dès que je les appelle. »
Denis DIGEL, maraîcher en Alsace (67)

« Que les légumes soient un peu différents de ce que la norme de commercialisation demande, c'est une chose, mais nous avons passé autant de temps à les produire que les produits vendus. »
Mathieu JORET, maraîcher en Normandie (50)



« Nous avons passé beaucoup de temps et d'énergie pour produire nos fruits, c'est vraiment désespérant de devoir les jeter, alors nous les donnons. SOLAAL nous aide à trouver des associations nationales habilitées qui bénéficient ainsi de nos produits. »
Emmanuel DALLE, arboriculteur en Hauts-de-France (62)

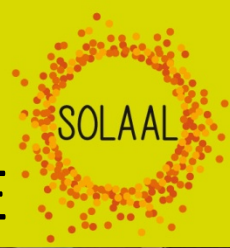
« Quand je ne peux pas tout vendre, j'appelle SOLAAL qui organise le don et me propose une répartition en fonction des besoins des associations. C'est très simple ! »
Pierre BOT, maraîcher en Ile-de-France (91)



« SOLAAL, C'EST SIMPLE COMME UN COUP DE FIL ! »
Jean-Michel HAMEL, producteur

CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org
ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

DES ACTIONS TRANSVERSALES : LA JOURNÉE NATIONALE DU DON AGRICOLE



JOURNÉE NATIONALE
DU DON AGRICOLE



WWW.SOLAAL.ORG

COQUE MOLLET DUR
3 5 10
MUNICIPALITÉ DANS L'EAU BOUILLANTE
Donnez pour la planète!

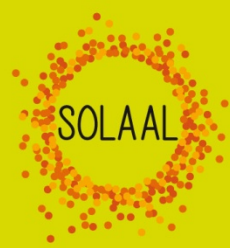
Pouvez être en plein air
Respect de
bon-être animal
Climatisation à base
de 60% minimum
de déchets

COQUE MOLLET DUR
3 5 10
MUNICIPALITÉ DANS L'EAU BOUILLANTE
Donnez pour la planète!

Pouvez être en plein air
Respect de
bon-être animal
Climatisation à base
de 60% minimum
de déchets

COQUE MOLLET DUR
3 5 10
MUNICIPALITÉ DANS L'EAU BOUILLANTE
Donnez pour la planète!

DES ACTIONS TRANSVERSALES : FISCALITÉ DU DON AGRICOLE



- L'agriculteur-donateur, un citoyen comme les autres !
- Dispositif obtenu pour les dons de :
 - lait
 - œufs
 - F&L transformés
 - céréales.
 - en attente pour les viandes

ATTESTATION DE DONNÉS DE PRODUITS AGRICOLES

Relatif à la livraison du (JJ/MM/AAAA) :

PRODUCTEUR
Nom : Prénom :
Fonction : Téléphone :
Numéro de SIRET : Raison sociale :
N° : Voie :
Code postal : Commune :

certifie avoir offert le don en nature des denrées alimentaires mentionnées ci-dessous.

PRODUITS DONNÉS À L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE
Nature des produits :
Quantités (unités) :
Conditionnement (équivalent unité transport : palette, palox par exemple) :

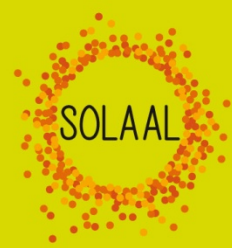
Fait en 2 exemplaires, le / /
à Signature du producteur

ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE
Nom : Prénom :
Fonction : Téléphone :

agissant au nom du bénéficiaire dont la forme juridique est une association
certifie avoir reçu le don en nature mentionné par le donateur ci-dessus

Fait en 2 exemplaires, le / /
à Signature du bénéficiaire

DES ACTIONS DE PROXIMITÉ PILOTES ET À PETITE ÉCHELLE



DES ACTIONS DE PROXIMITÉ : REVERSE LOGISTICS



ET POUR LES ENTREPRISES ? SOLAAL, BOOSTER DE RSE !



Environnemental

Lutte contre le gaspillage alimentaire
= nouveau critère du reporting RSE



Social

Soutien de l'inclusion sociale
= l'aide alimentaire est la première étape vers la reconstruction de soi



Économique

Soutien des agriculteurs
+
Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
= secteur qui innove



Territorial

Les agriculteurs occupent tout le territoire
= SOLAAL mène des actions locales avec les collectivités et les acteurs de l'ESS

CONTACT

SOLAAL



Dorothee BRIAUMONT
Directrice générale
06 11 78 77 38
d.briaumont@solaal.org



Judith MEYER
Responsable des dons
01 53 83 47 89
j.meyer@solaal.org

SUIVEZ SOLAAL



...ET MAINTENANT À VOUS DE JOUER !

